



**PERSONNES DE NATIONALITE
HAITIENNE - DEMANDEZ
LE STATUT DE PROTECTION
TEMPORAIRE!**

12, 19 ET 26 MARS, 2010

10H - 18H

**L'OFFICE DU MATHIEU EUGENE
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

123 LINDEN BLVD.

BROOKLYN, NY 11226

**(DIRECTIONS: METRO LIGNES 2,5 VERS CHURCH STREET,
Q VERS PARKSIDE AVENUE)**

Afin de demander le SPT, vous devrez établir trois choses:

- (1) que vous avez la nationalité haïtienne,
- (2) que vous résidiez aux U.S. le 12 janvier 2010, et
- (3) que vous avez résidé aux U.S. de manière continue depuis cette date.

Si vous avez été arrêté(e) à un moment quelconque, nous aurons besoin d'examiner l'ensemble de vos Certificats de d'Etat de Procédure (*Certificates of Disposition*) pour déterminer si vous êtes éligibles au SPT.

CONSULTATIONS GRATUITES & DEMANDES D'AIDE GRATUITE